

*Centre
de services scolaire
de Sorel-Tracy*

Québec 

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2024-2025

Acronymes

CFPEAST : Centre de formation professionnelle et d'éducation aux adultes de Sorel-Tracy

CSSST : Centre de services scolaire de Sorel-Tracy

DEP : Diplôme d'études professionnelles

DES : Diplôme d'études secondaires

DG : Direction générale

EHDA, élèves HDAA : Élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage

FP : Formation professionnelle

FGA : Formation générale des adultes

FGJ : Formation générale des jeunes

MÉQ : Ministère de l'Éducation du Québec

PEVR : Plan d'engagement vers la réussite

SARCA : Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement

SGC : Service du secrétariat général et des communications

SÉ : Service des ressources éducatives

SRFA : Services des ressources financières et de l'approvisionnement

SRH : Service des ressources humaines

SRM : Services des ressources matérielles

SPIOS : Services de la planification, de l'innovation et de l'organisation scolaire

STI : Services des technologies de l'information

Message de la présidence et de la direction générale

Donner du sens à chaque geste : pour chaque élève, chaque jour

Pourquoi faisons-nous ce que nous faisons, année après année, au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy ? Parce que nous croyons profondément que chaque élève mérite un environnement d'apprentissage sécuritaire, stimulant et porteur d'avenir. L'année 2024-2025 a été marquée par des défis, des transitions et des réussites, mais surtout par une volonté commune de transformer les obstacles en leviers de progrès.

Le 14 janvier 2025, lorsque l'incendie a touché l'École secondaire Bernard-Gariépy, notre réponse rapide n'était pas seulement logistique : elle était le reflet d'un engagement envers la continuité éducative et le bien-être des jeunes. Cette mobilisation exceptionnelle a révélé la force de notre communauté scolaire et la résilience de nos équipes.

Nos efforts en matière de réussite scolaire, notamment les progrès observés aux épreuves ministrielles, traduisent une vision claire : celle d'une école qui s'adapte, qui innove et qui soutient chaque élève dans son parcours. Les défis en mathématiques ne sont pas ignorés, mais abordés avec des mesures ciblées et réfléchies.

Dans un contexte de croissance démographique, notre anticipation se manifeste par des gestes concrets : la réouverture de l'École Enfant-Jésus, la création du Service de Planification, de l'Innovation et de l'Organisation scolaire (PIOS), et le développement de nouvelles cohortes en formation professionnelle. Ces initiatives ne sont pas des réponses ponctuelles, mais des choix stratégiques pour bâtir l'école de demain.

Enfin, cette année a aussi été marquée par un passage de flambeau. Le départ de M. Christian Lacourse, après 34 ans de service, nous rappelle que l'éducation est une œuvre collective, portée par des femmes et des hommes engagés. À sa suite, nous poursuivons cette mission avec la même passion et la même rigueur.

Merci à toutes celles et ceux qui contribuent, chaque jour, à faire de notre centre de services scolaire un acteur de transformation sociale.

Geneviève Pélloquin
Présidente du conseil d'administration

Jonathan Charbonneau
Directeur général

Table des matières

Acronymes	ii
Message de la présidence et de la direction générale	iii
Table des matières	iv
1. Présentation du centre de services scolaire	1
1.1 Le centre de services scolaire en bref	1
1.2 Faits saillants	2
1.3 Services éducatifs et autres	4
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	7
2.1 Conseil d'administration	7
2.2 Autres comités de gouvernance	10
2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	12
3. Résultats	14
3.1 Plan d'engagement vers la réussite	14
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	20
3.3 Procédure d'examen des plaintes	22
4. Utilisation des ressources.....	27
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	27
4.2 Ressources financières	28
4.3 Gestion et contrôle des effectifs.....	30
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.....	31
4.5 Ressources matérielles	32
Annexes.....	34

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Créée en 1998, la Commission scolaire de Sorel-Tracy, maintenant le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, dispense des services éducatifs francophones à une clientèle jeune et adulte sur le territoire de la MRC de Pierre-de-Saurel, située en bordure du fleuve Saint-Laurent, des rivières Richelieu et Yamaska.

Cette vaste plaine de la région de la Montérégie-Est regroupe douze municipalités, en milieux rural et urbain. En 2021, elle compte plus de 51 800 habitants et elle s'étend sur plus de 595 km.

1.1.1 Population scolaire

École	Niveau	Population scolaire 2024-2025
École Au Petit Bois	Primaire	354
École Christ-Roi	Primaire	75
École Yamaska	Primaire	121
École Laplume	Primaire	314
École Maria-Goretti	Primaire	431
École Martel	Primaire	260
École Monseigneur-Brunault	Primaire	99
École Monseigneur-Prince	Primaire	108
École Pierre-de-Saint-Ours	Primaire	94
École Sainte-Anne-les-Îles	Primaire	259
École Sainte-Victoire	Primaire	162
École Saint-Gabriel-Lalemant	Primaire	541
École Saint-Jean-Bosco	Primaire	391
École Saint-Roch	Primaire	241
École secondaire Bernard-Gariépy	Secondaire	945
École secondaire Fernand-Lefebvre	Secondaire	1060,72 Équivalent ETP
Pavillon Tournesol	Élèves HDAA	16
Centre d'éducation des adultes Pierre-de Saurel	FGA FP	272,99
Centre de formation professionnelle Bernard-Gariépy		257,36 Total 530,345 Équivalent ETP

1.2 Faits saillants

Résilience et solidarité : une communauté scolaire mobilisée après l'incendie de l'ESBG

Le 14 janvier 2025, un incendie majeur a bouleversé la vie scolaire de l'École secondaire Bernard-Gariépy (ESBG), forçant la relocalisation rapide de ses élèves à l'École secondaire Fernand-Lefebvre (ESFL). Face à cette épreuve, le personnel, les élèves et les familles ont fait preuve d'une résilience exceptionnelle et d'une capacité d'adaptation remarquable. En quelques jours, notre communauté scolaire s'est mobilisée avec efficacité, solidarité et bienveillance pour assurer la continuité des apprentissages dans un environnement sécuritaire et stimulant.

Malgré les défis techniques liés à la réfection du bâtiment, notamment avec l'installation de plus de 3 200 gicleurs, le CSSST maintient son engagement envers la réussite éducative et le bien-être des élèves. Les travaux de décontamination sont complétés, la reconstruction de la toiture est en cours, et les prochaines étapes du chantier seront lancées au cours de la prochaine année. Durant ce vaste chantier, les élèves de l'ESBG poursuivront leur parcours scolaire à l'ESFL en 2026-2027.

Ce contexte difficile a révélé la force d'un milieu tissé serré, capable de se réorganiser rapidement et de faire front commun. Le personnel scolaire a su transformer l'adversité en opportunité, en créant des environnements d'apprentissage flexibles et en maintenant un lien fort avec les élèves. Le CSSST remercie chaleureusement toutes les personnes impliquées pour leur dévouement et leur esprit de collaboration. Ensemble, nous avons démontré que notre communauté éducative est résiliente, engagée et prête à relever les défis avec courage et humanité.

Christian Lacourse : un départ à la retraite empreint de reconnaissance et d'humanité

Le 25 avril 2025, M. Christian Lacourse a officiellement quitté ses fonctions de directeur général du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, mettant fin à une carrière remarquable de 34 ans en éducation. Son départ à la retraite laisse derrière lui un héritage profondément humain, marqué par l'engagement, la rigueur et la mobilisation collective.

À la tête du CSSST depuis mars 2021, M. Lacourse a su guider l'organisation à travers des transformations majeures, avec une vision claire et rassembleuse. Sous son leadership, le CSSST a mis en œuvre le Plan d'engagement vers la réussite, réorganisé les écoles du secteur Tracy, intensifié le recrutement en période de pénurie et consolidé son rôle de leader régional. Il a également soutenu des projets porteurs comme la candidature de Sorel-Tracy aux Jeux du Québec et la participation à des événements stratégiques tels que la Conférence annuelle de Naval Québec.

Son parcours, enraciné dans les milieux défavorisés et l'adaptation scolaire, témoigne d'un profond respect pour les élèves et d'une volonté constante de favoriser leur réussite. M. Lacourse a su inspirer ses équipes par son humanisme, sa capacité d'écoute et son sens du devoir.

L'ensemble du personnel du CSSST tient à lui exprimer sa profonde gratitude pour son apport exceptionnel à notre milieu. Son passage aura marqué notre organisation et notre communauté, et son influence continuera de se faire sentir dans les projets qu'il a initiés.

Gestion de la croissance (population scolaire) :

Un projet en réponse à la croissance : vers la réouverture de l'École Enfant-Jésus

À la suite d'un vaste processus de consultation publique, le conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy a pris une décision stratégique et rassembleuse : la réouverture de l'École Enfant-Jésus pour les élèves du primaire du secteur Tracy à la rentrée scolaire 2026-2027. Cette décision, appuyée par plusieurs partenaires du milieu, témoigne d'une volonté commune d'assurer une transition harmonieuse et optimale pour les élèves, les familles et le personnel scolaire.

Ce projet de réorganisation scolaire répond à des enjeux concrets : la croissance démographique du secteur, la saturation des écoles existantes et l'absence de nouvelles constructions autorisées par le ministère de l'Éducation depuis 2020. En misant sur une réouverture progressive, le CSSST favorise la fréquentation d'écoles de proximité, améliore les conditions d'apprentissage et optimise l'utilisation de ses infrastructures.

L'École Enfant-Jésus deviendra ainsi un pilier de l'offre éducative dans Tracy, accueillant dès 2026 les élèves de la maternelle à la 4e année, puis s'étendant jusqu'à la 6e année en 2028. Ce projet incarne l'engagement du CSSST envers une planification rigoureuse, une écoute active de sa communauté et une vision durable de l'éducation publique.

Création services PIOS

L'année 2024-2025 a marqué la création du service **Planification, innovation et organisation scolaire**, regroupant plusieurs sous-services auparavant distincts, soit : l'organisation et le transport scolaire, le développement organisationnel, le bien-être et la santé et sécurité au travail et un nouveau mandat de soutien aux services de garde. Cette réorganisation permet d'offrir des conditions optimales permettant aux établissements de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative.

- Absence de bris de service dans le transport scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, aucun bris de service n'a été enregistré dans le transport scolaire. Cette performance témoigne de la rigueur de notre planification, de la collaboration efficace avec nos partenaires du transport ainsi que de notre engagement envers la sécurité et la fiabilité du service offert aux élèves.

- Déploiement de tableaux de bord.

L'année 2024-2025 marque l'intégration progressive de **nouveaux outils interactifs** développés dans le cadre d'une collaboration inter-CSS, la CDPVD (Communauté de pratique en valorisation de données). Ces solutions informatiques visent à croiser des milliers de variables administratives et éducatives et permettent de produire des tableaux de bord, des outils prédictifs et une modernisation de nos outils de gestion. Une vision en temps réel permet aux gestionnaires d'appuyer leurs

décisions sur des données et ainsi, optimiser notre soutien à la réussite de nos élèves.

1.3 Services éducatifs et autres

Présenter les divers services éducatifs ainsi que tous les autres services offerts en vertu de l'article 255 de la LIP en rendant compte de la qualité de chacun.

Les services éducatifs offerts aux élèves comprennent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire et secondaire, des services complémentaires et des services particuliers. Tous les services particuliers et complémentaires sont énumérés aux articles 4 à 6 du régime pédagogique.

La reddition de comptes relative à la qualité d'un service peut s'appuyer sur les objectifs et le degré d'atteinte des cibles du plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

L'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique définit ce qu'est la mission d'un centre de services scolaire :

«Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves. »

1.3.1 Services offerts

L'éducation préscolaire :

Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy propose six classes de maternelle 4 ans à temps plein dans six établissements distincts (Martel, Maria-Goretti, Sainte-Anne-les îles, Saint-Roch, Pierre-de-St-Ours et Christ-Roi). De plus, le programme Passe-Partout est offert dans cinq de nos écoles, permettant aux enfants de 4 ans du territoire de bénéficier ce programme d'intervention précoce.

La maternelle 5 ans à temps plein est disponible dans 14 écoles primaires du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. Seule l'école Laplume, qui accueille exclusivement des élèves des 2^e et 3^e cycles du primaire, ne propose pas d'éducation préscolaire.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire :

Tous les élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy ont accès à un enseignement primaire et secondaire général conforme au Régime pédagogique du ministère de l'Éducation du Québec. Les programmes d'études sont rigoureusement appliqués afin d'assurer une formation complète et équitable.

Nos écoles secondaires offrent des projets pédagogiques particuliers pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire :

- Langues et monde
- Techno-science
- Multisport
- Artistique
- PEI (pour les élèves de la 2^e à la 5^e année du secondaire)

À partir de la 4^e secondaire, les parcours réguliers et les préalables collégiaux sont proposés. Selon les cours choisis en 4^e et 5^e secondaire, les élèves peuvent teinter leur cheminement selon un des projets pédagogiques particuliers.

L'adaptation scolaire :

L'adaptation scolaire regroupe l'ensemble des services destinés aux élèves ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et présentant des besoins particuliers. Ces services visent à réduire les obstacles rencontrés par l'élève afin de favoriser son développement et ses apprentissages dans un environnement optimal. L'offre comprend des interventions directes auprès de l'élève, de l'accompagnement personnalisé ainsi que du soutien spécialisé.

Trois de nos écoles primaires disposent de classes spécialisées régionalisées, conçues pour répondre aux besoins des élèves vivant avec un handicap ou présentant des difficultés importantes d'adaptation ou d'apprentissage.

Au secondaire, les services spécialisés sont répartis entre nos deux établissements, selon l'âge des élèves et des trajectoires de services, afin d'assurer une réponse adéquate à leurs besoins évolutifs.

Enfin, le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy compte une école primaire-secondaire spécialisée, le Pavillon Tournesol, qui offre des services adaptés à une clientèle présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, avec ou sans trouble associé.

Les Services complémentaires :

Les services éducatifs complémentaires soutiennent la progression de l'élève tout au long de son parcours scolaire, en complément aux services d'enseignement. Ils sont regroupés en quatre programmes :

- **Services de soutien**, qui assure des conditions favorables à l'apprentissage.
- **Services de vie scolaire**, qui développe l'autonomie, le sens des responsabilités, les valeurs, les relations et le sentiment d'appartenance.

- **Services d'aide à l'élève**, qui accompagne son cheminement scolaire et professionnel, et l'aide à surmonter ses difficultés.
- **Services de promotion et de prévention**, qui favorisent un environnement propice à la santé, au bien-être et aux saines habitudes de vie

L'éducation des adultes :

Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy propose aux adultes de 16 ans et plus une gamme de services adaptés à leurs besoins et à leurs parcours :

- Formation générale de niveau secondaire et présecondaire
- Francisation
- Insertion sociale et socioprofessionnelle
- Reconnaissance des acquis
- Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

La formation professionnelle :

La formation professionnelle permet aux apprenants d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) dans divers domaines. L'ensemble des programmes offerts est disponible sur le site Web du Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes de Sorel-Tracy.

Service aux entreprises et à la communauté :

Le Service aux entreprises du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy joue un rôle clé dans le développement des compétences de la main-d'œuvre régionale. Grâce à une offre de formation flexible et adaptée, il répond aux besoins spécifiques des entreprises et des individus :

- Formations sur mesure
- Formations de base pour les employés
- Spécialisations et perfectionnements
- Obtention ou renouvellement de cartes de compétence

Chaque intervention est conçue pour s'ajuster aux réalités particulières du milieu professionnel.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

Le 15 juin 2020, la Commission scolaire de Sorel-Tracy est devenue le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (CSSST). Le Conseil d'administration est entré en fonction le 20 octobre 2020. Comme prévu par la Loi, c'est la direction générale qui a assumé les fonctions du futur Conseil pendant la période de transition, soit du 8 février au 20 octobre 2020.

2.1 Conseil d'administration

Le rôle des membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire est d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

Membres du conseil d'administration

Nom	Poste occupé
Marie-Ève Gauthier Grenon	Membre parent district 1 et vice-présidente
Patricia Gagné	Membre parent district 2
Marilyn Meynieu	Membre parent district 3
Geneviève Péloquin	Membre parent district 4 et présidente
Jessica Beauchemin	Membre parent district 5
Geneviève Allard	Membre du personnel enseignant
Annie Lalancette	Membre du personnel de soutien
Myriam Wagner	Membre du personnel professionnel
Natalie Massicotte	Membre du personnel — direction d'établissement
Martine Rondeau	Membre du personnel d'encadrement
Chantal St-Louis	Membre du personnel d'encadrement non votant
Marie-Claude Beaudoin	Membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou des ressources humaines
Mathieu Brochu	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
Michel De Oliveira	Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Pierre-Olivier B. Côté	Membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Myriam Roy	Membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans

Calendrier des séances tenues

- 27 août 2024
- 29 octobre 2024
- 3 décembre 2024
- 5 février 2025
- 25 mars 2025
- 21 mai 2025 (séance extraordinaire)
- 25 juin 2025

Décisions du conseil d'administration

- Adoption du budget initial 2024-2025
- Octroi d'un contrat de service pour l'offre de formation (AEP) de conduite d'engins de chantier
- Présentation du mandat et nomination des membres des comités statutaires du conseil d'administration et de leur calendrier respectif
- Projet de loi 53 — actes répréhensibles et nomination du responsable à l'éthique
- Consultation publique — réorganisation des écoles primaires du secteur Tracy
- Modification du calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2024-2025
- Jeux du Québec — Implication financière du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy pour le projet de mise à niveau de la piste d'athlétisme et de ses équipements connexes à l'école secondaire Fernand-Lefebvre
- Désignation d'un gestionnaire du compte de carte de crédit Desjardins
- Demande d'expulsion d'un élève
- Dépôt du rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, tel que présenté
- Mandats et participation des administrateurs auprès des organismes partenaires — nomination d'un représentant au conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy
- États financiers et rapport de l'auditeur indépendant au 30 juin 2024
- Adoption de la liste des projets immobiliers 2024-2025 en vue de son dépôt pour approbation au ministère de l'Éducation
- Adoption des recommandations du comité des ressources humaines — profil de compétences de la direction générale
- Projet de réorganisation des écoles primaires du secteur Tracy : adoption
- Amendements à la politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves
- Cadre organisationnel 2025-2026 : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

- Cadre organisationnel 2025-2026 : répartition des services éducatifs dispensés dans les établissements
- Cadre organisationnel 2025-2026 : Zones spécifiques et complémentaires des établissements
- Calendrier scolaire 2025-2026, secteur jeune : adoption
- Calendriers scolaires 2025-2026 — Formation générale des adultes : adoption
- Calendriers scolaires 2025-2026 — Formation professionnelle : adoption
- Politique générale de sécurité de l'information : adoption
- Achat d'un terrain vacant portant le numéro de cadastre 4 482 533, situé au
 - 275, rue Limoges à Sorel-Tracy
- Nomination du directeur général par intérim du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
- Nomination d'une responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité
- Mini-terrain synthétique École Mgr-Brunault et municipalité de Saint-David
- Acquisition d'un terrain adjacent à l'École Au Petit Bois
- Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux : adoption
- Approbation de l'état des taxes scolaires dues
- Demande de dérogation à la politique de gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction dans le cadre d'un contrat de gré à gré envers la firme de professionnels Englobe corp.
- Détermination du traitement de la direction générale par intérim
- Politique gestion contractuelle et lignes internes de conduite : adoption
- Calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026
- Cadre organisationnel 2025-2026 : Amendements
- Demande de dérogation à politique de gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction dans le cadre d'un contrat de service octroyé de gré à gré envers la compagnie Atwill Morin.
- Demande de dérogation à la politique de gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) dans le cadre d'un contrat de service de gré à gré envers la compagnie Prosin Gus.

2.2 Autres comités de gouvernance

- Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres**

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	M ^{me} Marie-Claude Beaudoin M ^{me} Jessica Beauchemin M. Michel De Oliveira M ^{me} Natalie Massicotte M ^{me} Marie-Ève Gauthier-Grenon
Comité de vérification	M ^{me} Patricia Gagné M. Mathieu Brochu M ^{me} Marilyn Meynieu M ^{me} Martine Rondeau M ^{me} Delphine Salvail
Comité des ressources humaines	M. Michel De Oliveira M. Mathieu Brochu M ^{me} Jessica Beauchemin M ^{me} Marilyn Meynieu M ^{me} Geneviève Péloquin

- Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres**

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Tout le personnel d'encadrement du Centre de services scolaire
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	M ^{me} Paule Brouillard M ^{me} Émilie Bourassa M ^{me} Vanessa Leroux Cournoyer M ^{me} Kathycia Aussant M ^{me} Mélanie Descheneaux M ^{me} Karine Therrien M. Stéphane Ayotte M ^{me} Marie-Eve Langelier M ^{me} Mireille Bertrand M ^{me} Julie Robitaille M ^{me} Caroline Deshaies D'Amours M ^{me} Maggie Bussières
Comité consultatif de transport	M ^{me} Marie-Lou Ménard M ^{me} Chantal St-Louis M. Jonathan Charbonneau M. Patrick Lamothe M ^{me} Annie Lalancette M ^{me} Geneviève Allard M ^{me} Christine Cyr M ^{me} Catherine Parent

Comité de répartition des ressources	<p>M Christian Lacourse M^{me} Audrey Vadeboncoeur M^{me} Martine Rondeau M Marc Vigneault M^{me} Paule Brouillard M^{me} Karine Boily M^{me} Audrey Mills M^{me} Christine Nadeau M Maxime Fiset M^{me} Natalie Massicotte M^{me} Annie Lambert</p>
Comité d'engagement pour la réussite des élèves	<p>M Christian Lacourse M^{me} Martine Rondeau M^{me} Karine Généreux M Maxime Chaput M Patrick Lamothe M^{me} Audrey Mills M Benjamin Cournoyer M^{me} Christine Nadeau M^{me} Laurence Cournoyer M^{me} Christiane Bouthillier M^{me} Marie-Frédérique Fillion-Gagnon M^{me} Alexia Sauvé M^{me} Ariane Cournoyer M^{me} Sophie Langevin M^{me} Marianne Huppé</p>
Comité de parents	<p>M^{me} Catherine Parent M^{me} Tania Pelletier M^{me} Élisabeth Guilbault M^{me} Laurence Lévis M^{me} Bianca Robidoux M^{me} Karine Therrien M^{me} Josiane Clermont M^{me} Jessica Beauchemin M^{me} Marie-Chantal Beaudoin M^{me} Gabrielle Gélinas St-Ours M^{me} Émeraude Ducharme M Frédéric Shaw M^{me} Geneviève Gignac M^{me} Geneviève Gendron M^{me} Maksym Biletskyi M^{me} Cathie Lemieux M^{me} Kathy Pozer M^{me} Vanessa Leroux Cournoyer</p>

2.3 Éthique et de déontologie des administrateurs

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022. Il se trouve en annexe du présent rapport.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, aucune plainte fondée sur le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone n'a été saisie.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le 1er mai 2017, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics était adoptée par le gouvernement du Québec, élément fondamental pour assurer l'intégrité de l'administration publique. Cette loi a pour objet de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard des organismes publics et d'établir un régime général de protection contre les représailles.

Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy a établi et diffusé sa procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles, tel qu'exigé par cette Loi. Cette procédure a été adoptée par le Conseil des commissaires le 21 novembre 2017. Ainsi, les fonctions devant être exercées par la personne ayant la plus haute autorité administrative ont été déléguées à la direction générale, qui a ensuite désigné un responsable du suivi des divulgations et de l'application de cette procédure au sein de l'organisme.

Le 30 novembre 2024, la Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur, occasionnant un changement de pratique majeur en matière de divulgation des actes répréhensibles.

À partir de cette date, les nouvelles divulgations sont traitées exclusivement par le Protecteur du citoyen.

Les organismes publics ont également maintenant l'obligation de nommer un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité. Madame Marilou Chapdelaine, coordonnatrice au service des ressources humaines du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy a été nommée à ce titre par le conseil d'administration.

Les Centres de services scolaires ont l'obligation de faire état du nombre de divulgations reçues dans leur rapport annuel. Au terme de l'année scolaire 2024-2025, aucune divulgation n'a été portée à l'attention du responsable.

■ **Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

Reddition de comptes 2024-2025 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	0
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Le 2^e plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire prend en compte les objectifs déterminés par le ministre conformément à l'article 459.2 ainsi que sur des objectifs découlant des constats généraux du sondage de perceptions et de l'analyse de nos enjeux.

Ce plan s'appuie sur les 5 valeurs de notre centre de services afin d'atteindre notre mission et la vision que nous nous sommes donnés.

	Objectifs	INDICATEUR	DONNÉE DE DÉPART	Cible 2027	RÉSULTATS 2024 -2025
Orientation 1 <i>Faire de la réussite de nos élèves jeunes et adultes notre priorité</i>	Accroître la réussite de nos élèves en augmentant à 74 % le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 7 ans.	Taux de diplomation après 7 ans. Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, cohortes de 2014 et 2015.	72,2 % Cohorte 2015 suivie jusqu'en 2022	74 %	68,6 % Cohorte de 2017 suivie jusqu'en 2024
	Accroître la réussite de nos élèves en augmentant à 71 % le taux de réussite des garçons.	Taux de diplomation après 7 ans par genre. Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, cohortes de 2014 et 2015.	67,6 % Cohorte 2015 suivie jusqu'en 2022	71 %	59,9 % Cohorte de 2017 suivie jusqu'en 2024
	Accroître la réussite de nos élèves en augmentant à 50 % le taux de réussite des élèves HDAA.	Taux de diplomation après 7 ans des élèves ayant un PI. Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, cohortes de 2014 et 2015.	40 % Cohorte 2015 suivie jusqu'en 2022	50 %	47,9 % Cohorte de 2017 suivie jusqu'en 2024
	Accroître la réussite de nos élèves en augmentant à 75 % le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans.	Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle (ASP, AEP, DEP) après 3 ans. Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle après 3 ans.	72,2 % Cohorte de 2019-2020 suivie jusqu'en 2021-2022	75 %	79,7 % Cohorte de 2021-2022 suivie jusqu'en 2023-2024

Le centre de service scolaire de Sorel-Tracy s'est doté d'un plan de mise en œuvre afin d'atteindre les cibles du PEVR. Naturellement, la grande majorité de son plan s'actualise par les projets éducatifs de ses établissements.

Diplomation :

Nous avons un écart de :

- 5,5 % pour l'atteinte en 2027 de notre cible sur l'obtention d'un premier diplôme ou une première qualification ;
- 11,1 % pour l'atteinte en 2027 de notre cible pour l'obtention d'un premier diplôme ou une première qualification pour nos garçons ;
- 2,1 % pour l'atteinte en 2027 de notre cible pour l'obtention d'un premier diplôme ou une première qualification pour nos élèves EHDAA ;

Nous dépassons de

- 4,7 % la cible concernant le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans.

Dans un premier temps, nous utilisons des outils d'analyse de données pour repérer les élèves qui ne sont pas en voie d'obtenir leur diplôme. Ces données nous permettent d'identifier ceux qui présentent des échecs dans certaines matières, ce qui pourrait compromettre leur qualification ou leur diplomation. Une fois ces élèves ciblés, l'école peut mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées, assurer un suivi rigoureux et informer les parents.

Par ailleurs, nous procédons à une analyse détaillée des résultats aux épreuves uniques. L'examen des réponses question par question nous aide à repérer les contenus moins bien maîtrisés. Cette information permet ensuite d'appuyer les enseignants dans l'ajustement de leurs pratiques pédagogiques, en misant sur des approches efficaces et en assurant une cohérence des contenus essentiels d'une année à l'autre.

	Objectifs	INDICATEUR	DONNÉE DE DÉPART	Cible 2027	RÉSULTATS 2024 -2025
Orientation 2 : Améliorer les compétences en littératie et numéратie de nos élèves	Améliorer le niveau de littératie de nos élèves en haussant de 3 % la proportion d'élèves qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve de lecture en français, langue d'enseignement, 4e année du primaire.	Proportion d'élèves qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4e année du primaire.	63,82 % Juin 2022	66,82 %	66,7 % Juin 2025
	Améliorer le niveau de numéратie de nos élèves en haussant de 5 % la proportion d'élèves qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence résoudre), 6e année du primaire.	Proportion d'élèves qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6e année du primaire.	53,3 % Juin 2022	58,23 %	66,4 % Juin 2025
	Améliorer le niveau de littératie de nos élèves en haussant de 2 % la proportion d'élèves qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2e secondaire.	Proportion d'élèves qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2e année du secondaire.	53,87 % Juin 2022	55,87 %	53,2 % Juin 2025
	Améliorer le niveau de littératie de nos élèves en haussant de 5 % le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 6e année du primaire.	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de lecture 6e année.	70,2 % Juin 2022	75,2 %	83,7 % Juin 2025
	Améliorer le niveau de numéратie de nos élèves en haussant de 5 % le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence raisonner) 6e année du primaire.	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique 6e année pour la compétence raisonner.	Raisonner : 64,0 % Juin 2022	69 %	80,5 % Juin 2025
	Améliorer le niveau de numéратie de nos élèves en haussant de 2 % le taux de réussite à l'épreuve du centre de services scolaire de mathématique de 2e secondaire.	Taux de réussite à l'épreuve de mathématique du centre de services scolaire de la 2e secondaire.	47,5 % Juin 2022	49,5 %	65,1 % Juin 2025
	Améliorer le niveau de numéратie de nos élèves en maintenant un écart supérieur entre nous et l'ensemble des écoles publiques de la province, au taux de réussite à l'épreuve unique de mathématique CST, 4e secondaire. *Culture, société et technique (063 420) et mathématique SN*, 4e secondaire. *Sciences naturelles (065 420).	Écart du Taux de réussite entre nous et l'ensemble des écoles publiques de la province à l'épreuve unique de mathématique de la 4e secondaire dans les séquences CST et SN.	CST 15,5 % SN : — 1 % Juin 2022	--	CST : -6,6 % SN : -7,9 % Juin 2025
	Améliorer le niveau de littératie de nos élèves en maintenant un écart supérieur entre nous et l'ensemble des écoles publiques de la province au taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture en français, langue d'enseignement, 5e secondaire.	Écart du taux de réussite entre nous et l'ensemble des écoles publiques de la province à l'épreuve unique en français écriture de la 5e secondaire.	3,9 % Juin 2022	--	+7,7 % Juin 2025
	100 % des établissements auront mis en place annuellement au moins une équipe collaborative (déterminer les savoirs essentiels, identifier les cibles d'apprentissage à atteindre chez les élèves, planifier les séquences d'enseignement et l'évaluation et réajuster les pratiques d'enseignement en fonction de l'atteinte des cibles en se basant sur le pistage des données) en français ou en mathématique.	Nombre d'écoles qui met en application l'ensemble des critères contenus dans la parenthèse.	23,52 %	100 %	23,52 %

Réussite aux épreuves ministérielles uniques

Dans le cadre de ses objectifs de performance suivis dans son plan d'engagement vers la réussite, le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy vise à égaler, voire surpasser, les résultats obtenus par les élèves du réseau public provincial. Les données les plus récentes démontrent que cet objectif est en voie de réalisation dans plusieurs disciplines. En anglais, les élèves du CSSST dépassent la moyenne provinciale en interaction orale et en production écrite dans le programme enrichi. En sciences, bien que l'écart avec la province demeure, une réduction notable de 6,2 % par rapport à l'année précédente témoigne d'un progrès significatif. En histoire, l'écart est désormais inférieur à 1 %, indiquant une quasi-parité avec les résultats provinciaux. Enfin, en français, le centre de services se distingue particulièrement avec un taux de réussite supérieur de 7,7 % à la moyenne provinciale, une performance soutenue année après année.

Toutefois, les mathématiques demeurent une zone de défi, avec des écarts défavorables observés dans les trois séquences du 4e secondaire (CST, SN et TS) par rapport à la moyenne provinciale. Conscientes de cette réalité, les équipes-écoles mettront en place des stratégies ciblées visant à améliorer les résultats. L'analyse fine des données primaires des épreuves ministérielles, notamment question par question, permet de dégager les zones de force et d'identifier les défis spécifiques à surmonter. Ces données alimentent les actions pédagogiques à entreprendre pour renforcer les apprentissages et réduire les écarts de performance.

Les résultats obtenus en 2025 illustrent la mobilisation constante de l'ensemble des acteurs éducatifs autour de cet objectif commun. Nous saluons les efforts soutenus de nos élèves, la collaboration précieuse des parents et l'implication remarquable des membres du personnel qui accompagnent les jeunes au quotidien. Cette réussite est le fruit d'un travail collectif, où chaque contribution compte.

Notre slogan, *Ensemble, engagés pour ta réussite*, reflète notre conviction profonde : la réussite scolaire est une responsabilité partagée entre les élèves, les familles, le personnel scolaire et la communauté. En misant sur des pratiques pédagogiques efficaces, en analysant les données avec rigueur et en ajustant nos interventions face aux défis, nous créons les conditions nécessaires à des changements positifs et durables.

- Résultats des élèves du centre de services scolaires aux épreuves uniques du ministère de juin 2025 et comparatif des résultats avec le réseau public de la province

		CSS SOREL-TRACY	Province	Écart de réussite avec la province
Français 5^e sec.	Épreuve écrite	79,5	71,8	+7,7
	Lecture	94,5	86,8	+7,7
	Com. orale	96,9	96	+0,9
	Global	90,9	83	+7,9
Anglais 5e sec. Programme de base	Int. orale	99,0	97,6	+1,4
	Comp. or. écr.	81,5	89,7	-8,2
	Écriture	91,7	94,5	-2,8
	Global	93,8	95,6	-1,8
Anglais 5e sec. Programme enrichi	Int. orale	100	99,4	+0,6
	Comp. textes	93,6	95,3	-1,7
	Écriture	99,1	97,8	+1,3
	Global	100	98,7	+1,3
Science et technologie 4e sec.	Théorie	78,7	86,4	-7,7
	Pratique	82,4	92,3	-6,6
	Global	73,6	89,7	-3,5
Mathématique CST 4e sec.	Résoudre	84,9	77,6	+7,3
	Raisonnement	71,6	78,2	-6,6
	Global	73,6	77,1	-3,5
Mathématique TS 4e sec.	Résoudre	96,4	91,4	+5,0
	Raisonnement	75,0	89,9	-14,9
	Global	89,3	91,0	-1,7
Mathématique SN 4e sec.	Résoudre	92,7	89,2	+3,5
	Raisonnement	81,1	89	-7,9
	Global	82,9	89,8	-6,9
Histoire du Québec et du Canada 4^e sec.	Global	82,0	82,9	-0,9

Résultats aux épreuves obligatoires et CSS ciblées dans le PEVR

Les résultats en mathématiques témoignent d'une progression notable à tous les niveaux. En 6e année, les élèves dépassent déjà les cibles 2027 avec un écart positif de 8,17 % en résolution de problèmes et de 11,5 % en raisonnement mathématique. Au secondaire, les résultats poursuivent cette tendance, avec un dépassement de la cible de 15,6 %.

Nous croyons fermement que ces bons résultats au primaire constituent une base solide qui soutiendra la réussite en mathématiques au secondaire. Cette progression est en partie attribuable à la mise en œuvre d'un plan de formation et d'accompagnement des enseignants de la 1^{re} à la 6^e année, axé sur les structures mathématiques et le développement du sens des opérations chez les élèves.

En lecture, les élèves de 4e année sont à seulement 0,12 % de la cible 2027, tandis qu'en 6e année, cette cible est déjà dépassée de 8,5 %. En écriture, les élèves de secondaire 2 se situent à 2,67 % de la cible 2027, ce qui laisse une marge de progression réaliste pour les deux années à venir.

Ces résultats reflètent les efforts continus des équipes pédagogiques pour renforcer les compétences en littératie, en lien avec les priorités du Plan d'engagement vers la réussite

	Objectifs	INDICATEUR	DONNÉE DE DÉPART			Cible 2027	RÉSULTATS 2024 -2025	
			mai 2022	Él. prim	Él. Sec.		prim	sec
Orientation 3 : Faire de nos écoles et de nos centres des espaces accueillants sécuritaires et	Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité en rehaussant le % des élèves mentionnant n'avoir jamais subi d'incidents de violence (menacés, frappés, insultés et torts sur internet).	Réponses jamais aux questions sur la violence subie (frappé, menacé, insulté, causé des torts sur internet) du sondage annuel administré aux élèves.	mai 2022	Él. prim	Él. Sec.	Primaire : 82 % Secondaire : 66 % (Décembre 2022)	Primaire : 89 % Secondaire : 73 %	<i>Le Sondage sera réalisé à l'automne 2025 pour respecter le même moment où la passation du sondage initial avait été effectuée</i>
	Améliorer de 7 % le taux de satisfaction des parents au regard des communications sur le parcours scolaire de leur enfant, et ce, en temps opportun.	Réponse en accord au sondage du centre de services scolaire de Sorel-Tracy à la question Lorsque mon enfant vit des difficultés, on m'informe sur la progression de la situation.						
	Maintenir une offre de programmes diversifiés pour nos élèves des écoles secondaires.	Taux de participation des élèves du secondaire régulier à un projet pédagogique particulier.						
	100 % des écoles et des centres auront recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu.	Un référentiel est actuellement développé par le Ministère. Ce référentiel permettra la réalisation d'une analyse de situation portant sur les composantes essentielles du bien-être des élèves à l'école.						

Climat scolaire

Tous les établissements scolaires remplissent un questionnaire qui permet de brosser un portrait de leur environnement.

Ce portrait repose sur les perceptions des élèves et des membres du personnel scolaire et couvre plusieurs dimensions importantes :

- Le climat scolaire et le sentiment de bien-être,
- Les comportements d'agression subis ou observés,
- Les lieux jugés à risque dans l'école,
- Les pratiques éducatives,
- Les besoins en formation.

Les résultats obtenus permettent aux écoles de mieux comprendre leur réalité, d'ajuster les actions mises en place et de les intégrer de façon cohérente dans leur plan de lutte pour un milieu sain, sécuritaire et bienveillant.

Projet pédagogique particulier

Tous les élèves de la 1re à la 3e secondaire sont inscrits dans un projet pédagogique particulier, à l'exception de ceux qui fréquentent une classe spécialisée. Quatre programmes sont offerts :

- Multisport
- Scientifique et technologique
- Artistique
- Langues et monde

Le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) est maintenu uniquement pour les élèves de la 2e à la 5e secondaire, puisqu'il ne sera plus offert aux nouveaux élèves.

Pour les élèves de la 4e et de la 5e secondaire, le maintien dans un projet pédagogique particulier peut être plus complexe en raison des préalables requis pour certains programmes collégiaux. Toutefois, selon les options choisies, ces élèves peuvent poursuivre leur parcours dans le programme pédagogique particulier.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

- **Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :**

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

■ **Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence :**

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès de la protectrice régionale de l'élève
Au Petit Bois (354 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	
Martel (260 élèves)	Aucun événement	De 10 à 19 événements déclarés	
Monseigneur-Prince (108 élèves)	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	
Saint-Roch (241 élèves)	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	
Yamaska (121 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Laplume (314 élèves)	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	
Maria-Goretti (431 élèves)	Aucun événement	De 20 à 39 événements déclarés	
Monseigneur-Brunault (99 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	
Saint-Ours (94 élèves)	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	* Voir note ci-dessous
Saint-Gabriel-Lalemant (541 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	
Saint-Jean-Bosco (391 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Sainte-Victoire (162 élèves)	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	
Bernard-Gariépy (945 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Fernand-Lefebvre (1060 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	
Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy (530 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Autres établissements	Aucun événement	Aucun événement	

* À la lumière de la faible proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès de la Protectrice régionale de l'élève, les écoles ne seront pas identifiées afin d'éviter que de l'information donnée permette d'identifier les élèves en cause.

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Les différents événements répertoriés dans le tableau ci-dessus ont donné lieu aux interventions suivantes, en application du Plan de lutte à l'intimidation et à la violence :

- Communication et rencontre avec les parents de la victime et de l'auteur
- Suspension interne ou externe
- Accompagnement par un ou une technicienne en éducation spécialisée ou un ou une psychoéducatrice ou un ou une intervenante
- Geste de réparation
- Récréations supervisées pour les élèves concernés

De plus, les établissements réalisent plusieurs activités de sensibilisation auprès des élèves, dans un souci de prévention des actes d'intimidation et de violence.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

Droits de l'élève et des parents

Le Protecteur national de l'élève est responsable de l'application de la procédure de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois.

Dans le cadre de cette procédure nationale et uniformisée, le Protecteur national de l'élève peut compter sur la présence, partout au Québec, de protecteurs régionaux de l'élève. Ensemble, ils veillent à faire respecter les droits des élèves et de leurs parents et contribuent ainsi à l'amélioration continue des services offerts dans le réseau de l'éducation.

Porter plainte

En cas d'insatisfaction au regard des services scolaires, qu'il a reçus, qu'il reçoit, qu'il aurait dû recevoir ou qu'il requiert, un élève ou ses parents peuvent formuler une plainte selon une procédure comportant aux plus trois étapes :

Étape 1 — Personne directement concernée ou son supérieur

Pour déposer une plainte, l'élève ou son parent s'adresse tout d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat.

La plainte peut être verbale ou faite par écrit.

La personne qui reçoit la plainte a un délai de 10 jours ouvrables pour y répondre.

Étape 2 — Responsable du traitement des plaintes

Si l'élève ou son parent demeure insatisfait du traitement de leur plainte ou si le délai de 10 jours ouvrables est dépassé, il peut ensuite s'adresser au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire.

La plainte peut être verbale ou faite par écrit.

Le responsable du traitement des plaintes dispose d'un délai de 15 jours ouvrables pour y répondre.

Mme Sophie Cloutier

Responsable du traitement des plaintes

450 746-3990 poste 6012

sophie.cloutier@cssst.gouv.qc.ca

Formulaire de plainte

Étape 3 — Protecteur régional de l'élève

Si l'élève ou son parent est toujours insatisfait du traitement de sa plainte, ou si le délai de 15 jours ouvrables est dépassé, il peut communiquer avec le protecteur régional de l'élève de sa région. Celui-ci assistera l'élève ou son parent dans la formulation écrite de sa plainte.

L'élève ou son parent peut choisir le mode de communication qui lui convient le mieux entre :

- Formulaire de plainte web
- Téléphone ou texto : 1 833 420-5233
- Courriel : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Le protecteur régional de l'élève dispose de 20 jours ouvrables pour examiner la plainte et émettre ses conclusions. S'il juge la plainte fondée, il pourra formuler des recommandations au centre de services scolaire, à la commission scolaire ou à l'établissement d'enseignement privé.

Avant leur transmission, les conclusions sont cependant examinées par le Protecteur national de l'élève, qui dispose pour sa part d'un délai maximal de 5 jours ouvrables pour décider d'examiner lui-même la plainte. Dans cette éventualité, il dispose alors de 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, au besoin, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.

Le protecteur régional de l'élève informe ensuite la personne plaignante et le centre de services scolaire des conclusions, ainsi que des recommandations s'il y a lieu.

Le centre de services scolaire a 10 jours ouvrables pour informer la personne plaignante et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend donner aux conclusions et aux recommandations et, le cas échéant, les motifs justifiant son refus d'y donner suite.

À noter qu'en situation d'acte de violence à caractère sexuel, un élève ou l'un de ses parents peut s'adresser directement au protecteur régional de l'élève s'il le souhaite

Faire un signalement

Un signalement, qui peut être fait par toute personne, n'est possible qu'en situation d'acte de violence à caractère sexuel commis à l'endroit d'un élève qui fréquente un établissement d'enseignement.

Un tel signalement est effectué directement au protecteur régional de l'élève, sans avoir à passer par les deux premières étapes du processus, par :

- Une enseignante ou un enseignant
- Une professionnelle ou un professionnel œuvrant en milieu scolaire
- Une employée ou un employé membre de la direction d'un établissement d'enseignement
- Un autre élève ou l'un de ses parents
- etc.

La personne signalante pourra choisir le mode de communication qui lui convient le mieux entre :

- Formulaire de plainte
- Téléphone ou texto : 1 833 420-5233
- Courriel : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Les signalements sont traités de façon urgente. La confidentialité des renseignements identifiant la personne qui fait un signalement est préservée, sauf avec son consentement. Si requis par la loi, le protecteur régional de l'élève communique l'identité de cette personne au directeur de la protection de la jeunesse.

Le protecteur régional de l'élève peut aussi traiter un cas d'acte de violence à caractère sexuel de sa propre initiative.

Protection contre les représailles

La Loi sur le protecteur national de l'élève protège contre toute représailles ou menaces de représailles les personnes qui portent plainte ou qui font un signalement, collaborent au traitement d'une plainte ou d'un signalement ou accompagnent une personne qui formule une plainte ou un signalement.

Il est également interdit de menacer une personne de mesures de représailles pour qu'elle s' abstienne de porter plainte ou de faire un signalement.

Pour l'élève ou ses parents, formulant une plainte ou un signalement, sont présumées être des mesures de représailles :

- Le fait de les priver de droits
- L'application d'un traitement différent
- La suspension ou l'expulsion de l'élève

Pour le personnel d'un établissement d'enseignement effectuant un signalement ou collaborant à l'examen d'une plainte ou d'un signalement, sont présumées être des mesures de représailles :

- Sa rétrogradation
- Sa suspension
- Son congédiement
- Son déplacement
- Toute sanction disciplinaire ou autre mesure portant atteinte à son emploi ou à ses conditions de travail

Les amendes pour une personne physique qui exercera des mesures de représailles ou menacera de le faire peuvent aller de 2 000 \$ à 20 000 \$. Ces amendes peuvent aller de 10 000 \$ à 250 000 \$ pour les personnes morales.

[1] La violence à caractère sexuel est : « toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. » Pour de plus amples renseignements sur les actes de violence à caractère sexuel, vous pouvez consulter la page du gouvernement du Québec sur les formes de violence.

INTERVENTIONS VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Toutes les écoles du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy ont un plan de lutte dûment élaboré et évalué annuellement par l'équipe du plan de lutte de chacune des écoles.

Cette évaluation est présentée annuellement par chacune des directions à son conseil d'établissement.

Afin d'avoir une compréhension commune de ce que sont les situations de violence et d'intimidation, nous utilisons les définitions suivantes dans l'ensemble de nos établissements :

- Par « intimidation », on entend : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.
- Par « violence », on entend : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Chaque année, le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (CSSST) administre le questionnaire QSVE-BE auprès des élèves de la 4e année du primaire jusqu'à la 5e année du secondaire, ainsi qu'auprès des membres du personnel. Les données recueillies permettent d'orienter les actions du CSSST et de ses établissements afin de favoriser un climat scolaire sain et sécuritaire.

Afin de prévenir et de contrer l'intimidation et la violence, plusieurs mesures sont mises en œuvre dans nos établissements et soutenues par les services éducatifs du CSSST. Parmi celles-ci :

- Révision des plans de lutte : accompagnement des établissements pour assurer la conformité aux obligations ministérielles.
- Promotion et diffusion de documents liés à la Semaine de prévention de la violence.
- Conception et animation d'ateliers portant sur le civisme, la violence et l'intimidation (définitions et interventions).
- Organisation d'activités de sensibilisation lors de la Journée du chandail rose et autres initiatives visant un climat scolaire bienveillant, positif et inclusif.
- Enseignement explicite des comportements attendus en matière de respect des adultes et de relations harmonieuses.
- Production et distribution de documents informatifs destinés aux parents.
- Accompagnement des équipes-écoles dans la mise en place de mesures d'encadrement.
- Diffusion d'affiches de soutien à l'intervention pour les victimes, les auteurs et les témoins d'actes d'intimidation ou de violence.
- Développement d'ateliers de prévention en collaboration avec des partenaires, notamment la Sûreté du Québec qui offre un atelier sur la cybersécurité pour tous les groupes de 6e année.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

4.1.1 Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

En répartissant ses ressources, le Centre de services scolaire s'assure de l'atteinte des objectifs suivants :

- Permettre aux différentes unités administratives d'assumer leur mandat et leurs responsabilités propres ;
- Respecter le niveau des ressources dont dispose le centre de services scolaire dans le contexte de l'équilibre budgétaire et de la poursuite de l'atteinte de l'équité dans la répartition des ressources entre les établissements ;
- Établir le niveau de ressources de chacun des secteurs dans une optique d'optimisation de ses ressources, tout en préservant le plus possible les services directs à l'élève ;
- Assurer annuellement la répartition des ressources humaines par les plans d'effectifs ou la structure administrative pour les différentes catégories de personnel ;
- Déposer un budget équilibré, soit un budget où les dépenses prévues sont égales aux revenus prévus ;
- Administrer la décroissance des ressources dans un exercice de choix budgétaires collectifs lorsque des compressions budgétaires lui seront imposées.

4.1.2 Objectifs pour les établissements d'enseignement

Supporter l'autonomie de gestion, la responsabilité et l'imputabilité en situant, le plus près possible de l'élève, les choix budgétaires permettant ainsi :

- De mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque unité administrative, y compris la réalité sociale et économique de son milieu ;
- Soutenir l'innovation et la créativité en dégageant des marges de manœuvre dans la répartition des ressources ;
- Simplifier les processus administratifs susceptibles d'accentuer l'efficacité et l'efficience ;
- Favoriser l'atteinte des objectifs et cibles inclus dans le projet éducatif.

4.1.3 Les principes de la répartition annuelle des revenus

- Les ressources sont réparties avec le plus grand souci d'équité et de transparence en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements ;
- Les ressources sont réparties selon les orientations et les priorités retenues par le centre de services scolaire ;
- Les établissements et le centre de services scolaire peuvent convenir de mettre des ressources en commun pour assurer une plus grande efficacité ou pour permettre le développement d'une activité.

- La répartition doit s'appuyer sur le « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves (LIP 207.1).

Afin de répondre aux obligations qui lui incombent, le centre de services scolaire a choisi de répartir et de présenter ses activités en sept secteurs :

- La formation générale aux jeunes ;
- La formation générale aux adultes ;
- La formation professionnelle ;
- Les activités du centre administratif ;
- Le service de la dette ;
- Le transport scolaire ;
- Les investissements.

4.1.4 Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition des ressources annuelle des revenus sont établis en collaboration avec le Comité de répartition des ressources. Ces critères respectent les objectifs et les principes de répartition adoptés par le Conseil d'administration. Il est possible de consulter la Politiques de répartition des ressources au :

<https://www.cs-soreltracy.qc.ca/Pub/CGPublic.aspx>.

Le critère le plus souvent utilisé est le nombre d'élèves. Il est cependant souvent combiné avec d'autres critères comme l'indice du milieu socio-économique, l'ordre d'enseignement ou les besoins locaux. Selon la nature des sommes à répartir, d'autres critères peuvent être utilisés, tels que le nombre d'employés, la superficie de l'école et les coûts historiques.

4.2 Ressources financières

L'année scolaire 2024-2025 s'est terminée au 30 juin avec un excédent de 797 775 \$. Toutefois, du point de vue opérationnel, les excédents sont plutôt de l'ordre de 3 438 409 \$. En effet, un ajustement négatif de 2 640 634 \$ a été appliqué aux revenus concernant la mesure 30510 — Utilisation optimale des fonds publics qui vise à assurer que les sommes allouées aux organismes scolaires au bénéfice de leur mission sont engagées rapidement dans l'année scolaire en cours et de permettre de mieux contrôler le niveau de l'excédent des revenus par rapport aux charges.

Ce surplus, tout comme pour l'année 2023-2024, s'explique par différents facteurs, notamment par la hausse du financement. Parmi les hausses les plus significatives, ce sont celles des subventions de fonctionnement, des mesures d'appui ainsi que les allocations supplémentaires qui se distinguent davantage. Ces hausses sont une conséquence directe à l'augmentation de la clientèle, de l'indexation annuelle ainsi que de la continuité de l'offensive construction en formation professionnelle. Le surplus a également été généré par la pénurie du personnel qui a pour effet que plusieurs de nos postes permanents et

temporaires n'ont pas été comblés. La pénurie du personnel limite également l'utilisation de plusieurs mesures qui ciblent le financement de ressources enseignantes, de soutien et professionnelles dans les établissements et de leur perfectionnement.

- **État des produits et des charges pour l'exercice terminé le 30 juin 2025**

REVENUS	
Subvention de fonctionnement	99 904 299 \$
Subvention d'investissement	1 626 031 \$
Autres subventions	248 151 \$
Taxe scolaire	5 014 990 \$
Droits chargés — services aux entreprises	1 082 066 \$
Ventes de biens et services	4 711 219 \$
Revenus divers	1 398 387 \$
Amort. de la subvention d'investissement reportée	5 831 061 \$
	119 816 204 \$
CHARGES	
Enseignement et formation	51 097 009 \$
Soutien à l'enseignement et à la formation	28 965 250 \$
Services d'appoint	10 659 326 \$
Activités administratives	6 024 875 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	14 582 628 \$
Activités connexes	7 189 051 \$
Variation de la provision pour avantages sociaux	500 290 \$
	119 018 429 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	797 775 \$

■ État de la situation financière du CSSST au 30 juin 2025

ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	16 682 591 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	14 933 205 \$
Subvention d'investissement à recevoir	91 760 554 \$
Taxes scolaires à recevoir	305 515 \$
Débiteurs	981 459 \$
Total des actifs financiers	124 663 324 \$
PASSIFS	
Emprunts temporaires	3 722 530 \$
Créditeurs et frais courus à payer	17 674 182 \$
Provision pour avantages sociaux	123 981 329 \$
Subvention d'investissement reportée	94 924 \$
Fonds à destination spéciale	4 880 478 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	59 482 370 \$
Autres passifs	25 415 964 \$
Total des passifs	235 251 777 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(110 588 453) \$
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	128 441 507 \$
Stocks de fournitures et charges payées d'avance	1 473 521 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	129 915 028 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ	19 326 574 \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1) Personnel d'encadrement	111 528,51	10,5	111 539,01	77
2) Personnel professionnel	108 47 374,73	638,85	109 112,58	92
3) Personnel enseignant	673 956,11	4686,43	678 642,54	860
4) Personnel de bureau, technicien et assimilé	508 104,56	641,92	508 746,48	571
5) Ouvriers, personnel d'entretien et de service	76 029,25	2339,11	78 368,36	74
Total en heures	1 478 092,16	8316,81	1 486 408,97	1674

■ **Résumé du niveau de l'effectif**

Établir le résumé en fonction de l'année financière gouvernementale (du 1^{er} avril au 31 mars).

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 400 892,61 heures rémunérées.
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 486 408,97
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) — (A)	85 516,36
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	Non

Le niveau d'effectif n'a été respecté cette année. Notre Centre a subi une augmentation importante d'effectif élève et a aussi amené une dépense d'heures importante. Malgré le fait que nous ayons eu beaucoup de postes libres chez les professionnels, les sommes octroyées pour le rattrapage par le gouvernement et le nombre accru de jours d'invalidité nous amènent à un léger dépassement. Nous avons aussi eu un incendie majeur dans une école secondaire et le réaménagement des 900 élèves dans l'autre école secondaire a amené son lot de défis humains nécessitant une certaine maniabilité dans les heures compensées.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ **Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus**

	<i>Nombre de contrats</i>	<i>Montant du contrat (avant taxes)</i>
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	23	2 409 011 \$
Total	23	2 409 011 \$

4.5 Ressources matérielles

4.5.1 Ressources matérielles

L'année 2024-2025 a été marquée par des défis importants pour les Services des ressources matérielles et de l'entretien technique.

- L'implantation des cibles de dépenses en maintien d'actif a nécessité d'importantes modifications au plan directeur des infrastructures, orientant les priorités vers la poursuite des travaux en cours et ceux ayant un impact significatif sur la sécurité des usagers ou l'intégrité des bâtiments.
- Ces nouvelles cibles ont également empêché la réalisation des projets d'amélioration des cours des écoles Saint-Gabriel-Lalemant, Monseigneur-Prince, Laplume et Pierre-de-Saint-Ours, malgré la confirmation des allocations en décembre 2024.
- Le 14 janvier 2025, un incendie ayant endommagé la toiture des gymnases de l'École secondaire Bernard-Gariépy a mobilisé intensément les équipes des différents services pour gérer les dommages, notamment ceux causés par l'eau. Malgré les circonstances, les travaux de réfection du revêtement extérieur ont repris en mars 2025, permettant d'entamer la phase II du projet, qui progresse désormais avec un retard.
- Les Services des ressources matérielles ont également élaboré, avec l'aide de professionnels, une étude d'avant-projet pour la réhabilitation des infrastructures d'athlétisme situées à l'École secondaire Fernand-Lefebvre, dans le cadre de la candidature de la Ville de Sorel-Tracy. Cette étude a permis de définir plusieurs scénarios de réhabilitation et d'obtenir une estimation des coûts liés à une éventuelle réalisation.
- La cour de l'École Enfant-Jésus a été entièrement remise à neuf en vue de sa réouverture prévue pour la rentrée 2026.
- Les travaux de démolition de l'École Saint-Viateur ont débuté à la fin juin.
- Du côté du Service de l'entretien technique, plus de 2 250 demandes de service ont été traitées, tout en assurant la gestion des urgences sur l'ensemble du parc immobilier, ce qui a permis d'éviter tout bris de service.
- Durant la période estivale, 165 requêtes ont été réalisées avec seulement 70 % de la main-d'œuvre disponible. Enfin, l'année s'est conclue sans accident avec perte de temps, témoignant du professionnalisme des équipes.

■ **Maintien de l'actif immobilier**

2023-2024 (Année précédente)		2024-2025 (Année de reddition de comptes)	
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
5 267 966 \$	15 454 944 \$	12 689 081 \$	5 496 004 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Le **Service des ressources informationnelles** poursuit activement la mise en œuvre de nouvelles **mesures en cybersécurité**, tout en déployant plusieurs **actions structurantes** visant à renforcer la fiabilité et la sécurité de l'environnement technologique du CSS.

Ces travaux incluent notamment, mais sans s'y limiter, la **migration infonuagique** de certains outils de la GRICS pour des raisons de sécurité, l'**optimisation des infrastructures** afin d'assurer une meilleure disponibilité des ressources internes, la **mise hors service du matériel désuet**, ainsi que l'**adoption de politiques, directives et cadres de référence** en matière de sécurité de l'information.

Sans être exhaustif, voici un aperçu des principales réalisations :

- **Adoption** de la politique générale de sécurité de l'information et du cadre de gestion correspondant ;
- **Implantation** d'une redondance de connexion (fibre optique) entre le centre administratif et l'établissement ESBG, afin d'accroître la tolérance aux pannes ;
- **Migration** d'environ **2 000 postes informatiques** de Windows 10 vers Windows 11 ;
- **Remplacement** de près de **110 ordinateurs désuets**, rendu possible grâce à un don du **Plan québécois des investissements (PQI)** ;
- **Ségrégation** complète du réseau Wi-Fi interne et du réseau Wi-Fi visiteurs afin de renforcer la sécurité ;
- **Finalisation** du remplacement de l'ensemble des bornes Wi-Fi obsolètes ;
- **Poursuite** du rehaussement de la **posture globale de cybersécurité** de l'organisation.

Annexes

Annexe A : États financiers 2024-2025

Annexe B : Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone